

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 18

N° 1553

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1553

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 18

Supprimer l'alinéa 119.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement est favorable aux modifications proposées par la commission et lève en conséquence le gage.